

Séance du 17 Septembre 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

N° 6

OBJET :

**ANIMATION DU
PROJET ALIMENTAIRE
TERRITORIAL**

**PROGRAMME LEADER
2014-2020**

**CONTRAT
TERRITORIAL
AFFLUENTS ALLIER
2019-2023
MESURE A133**

COFINANCEMENTS

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – J. KUCHNA – M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – F. GONZALES – T. LAPLACE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JP. RAYMOND – V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY – S. BRUNO - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

Mme Christine MAGNAUD à M. Romain DEJEAN

Absents excusés :

M. C. BARDOT - JM. GERMANANGUE, Vice-Présidents

Mmes et MM. F. SZYPULA - O. ROYER - P. COLAS - T. WIRTH - A. CORNE- JD. BARRAUD – C. DUMONT – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués -

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture

le : **28 SEP. 2020**

Publiée ou notifiée

le : **28 SEP. 2020**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, et notamment la compétence supplémentaire en matière d'agriculture concernant l'étude, l'aménagement, la mise en œuvre et le soutien à l'agriculture du territoire visant à son autonomie alimentaire,

Vu le Plan Climat Energie Territorial (PCET) et son plan d'actions adoptés par le conseil communautaire du 27 février 2014,

Vu le projet alimentaire territorial (P.A.T.) de Vichy Communauté « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* », adopté par délibération n°42 du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2017,

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite « EGalim » pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, en particulier son article 24 relatif à l'approvisionnement à 50% de la restauration collective en produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu le programme LEADER 2014-2020, sous-mesure 19.2 – Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local mené par les acteurs locaux,

Vu l'examen par la commission n°2 du 1^{er} septembre 2020,

Vu la délibération n°9 du Bureau Communautaire du 3 septembre 2020,

Considérant la nécessité de structurer les filières courtes dans l'objectif d'approvisionner la restauration collective en valorisant les produits locaux sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et respectueux de l'environnement, par la démarche globale « *Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous* »,

Considérant la volonté territoriale, au sein du réseau du PAT, de favoriser l'accès au foncier agricole pour des activités agri-alimentaires de proximité, parties prenantes des filières courtes de qualité,

Considérant le projet de Parc Naturel Urbain (P.N.U) aux portes de Vichy/Bellerive-sur-Allier, dont la maîtrise foncière publique favorise le développement d'un site exemplaire de la transition écologique et énergétique, ouvrant la voie d'un développement agro-écologique pour lequel Vichy Communauté a candidaté à ce jour auprès de la Fondation Nina Carasso,

Considérant le programme LEADER 2014-2020 à travers l'action « *Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable* » assortie d'une aide financière pouvant atteindre 80 %,

Considérant le Contrat Territorial Affluents de l'Allier (2020-2023) pour lequel l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoit une aide financière en faveur des nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, à travers l'action A133 « *Structurer la filière d'approvisionnement local* » à hauteur d'1/4 d'ETP,

Considérant que Vichy Communauté propose de poursuivre les objectifs suivant :

- mettre en œuvre le projet économique lié à la gestion foncière du P.A.T., visant la structuration de filières de qualité et porter à connaissance ce dispositif à l'échelle du Pays Vichy Auvergne ;
- mettre en place une convention de diversification des cultures et des pratiques agricoles en faveur des filières courtes sous SIQO, en partenariat avec les Chambres consulaires et tous les acteurs parties prenantes de ce volet du PAT,
- prendre le relai de l'espace-test Ilots Paysans pour piloter le développement de lieux-test sur le territoire ; coopérer avec les EPCI voisins autour du « *parcours vers l'installation* » en circuits courts ;
- concevoir le projet agro-écologique du P.N.U. de façon exemplaire.

Considérant le plan des cofinancements, pour lequel la participation de LEADER est conditionnée à 20 % d'autofinancement de Vichy Communauté et cet autofinancement devant être comptabilisé dans les 100 % d'aide publiques autorisés par la fiche 1 « Lien ville-campagne », une modification est apportée au taux de participation sollicité, à savoir 62,18 % et non 70 % comme initialement délibéré,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le déploiement de l'animation foncière P.A.T. autour du volet économique qui vise à structurer les filières courtes de qualité et autour du projet agro-écologique du P.N.U. ; et dont la dépense globale d'animation et de communication sur les 16 prochains mois est estimée à 64 734,20 € HT dont 56 754,20 € HT de salaire chargé (et charges indirectes),
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents ou documents nécessaires à la mise en œuvre des actions,
- d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des cofinanceurs,
- de décider qu'en cas de non suite aux demandes de subventions, Vichy Communauté s'engage à apporter l'autofinancement correspondant pour que l'action soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

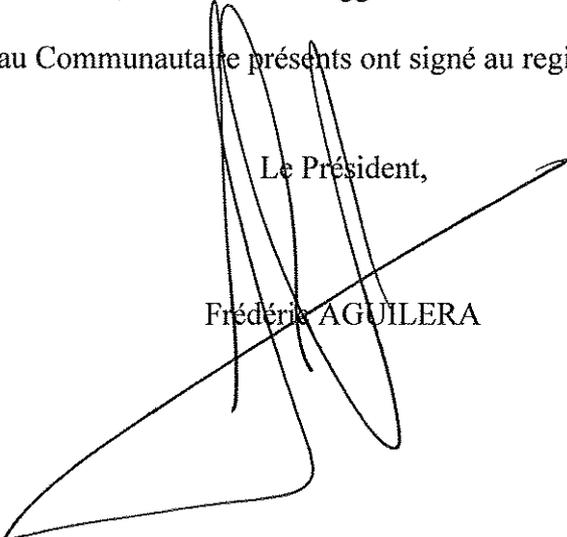
- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 17 septembre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Projet Alimentaire Territorial - Cofinancements prévisionnels (ETP) 2020-2021 : Animateur-trice territorial foncier et filières courtes

		Dépenses		Total Dép.	Recettes		Total Cofin.
ETP		Charges indirectes			Participation salaire	Participation Frais	
		LEADER op. 19-2 fiche 1 *	Agence de l'eau Loire- Bretagne ** (CTMA - A-133) forfait : 15% X ETP		LEADER op. 19-2 fiche 1 * 1/2 ETP sept 2020 à août 2021 Taux 62,18%	Agence de l'eau Loire-Bretagne ** (CTMA - A-133) 1/2 forfait Taux 50%	
2020	Septembre	2 617 €					
	Octobre	2 617 €					
	Novembre	2 617 €					
	Décembre	2 617 €					
	Totaux 2020	10 468 €	1 570,20 €	12 038,20 €	6 509,00 €	976,35 €	7 485,35 €
2021	Jan	2 630 €					
	Février	2 630 €					
	Mars	2 630 €					
	Avril	2 630 €					
	Mai	2 630 €					
	Juin	2 630 €					
	Juillet	2 630 €					
	Aout	2 630 €					
	Sous-total 2021 (fin LEADER)	21 040 €	3 156,00 €	30 862,67 €	13 082,67 €	1 962,40 €	23 638,41 €
	Septembre	2 630 €			5 260,00 €		
	Octobre	2 630 €					
	Novembre	2 630 €					
	Décembre	2 630 €					
	Sous-total 2021 (fin AELB)	10 520 €	3 333,33 €	13 853,33 €	2 630,00 €	1 666,67 €	4 296,67 €
	Totaux 2021	31 560 €	3 156,00 €	44 716,00 €	13 082,67 €	1 962,40 €	27 935,07 €
	TOTAL 16 mois (LEADER 1 an) :	42 028 €	4 726,20 €	56 754,20 €	19 591,67 €	2 938,75 €	35 420,43 €

* LEADER op. 19-2 fiche 1 : Renforcer les liens ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable. NB : la participation LEADER sera également sollicitée, pour une dépense de communication estimée à 7980 €.

** AELB : aide sept à dec 2020 déjà acquise - non comptabilisée ici

**FICHE PROJET LEADER
GAL du Pays Vichy-Auvergne**

Fiche action N° 1 : Renforcer les liens ville campagne
Zonage : Périmètre Leader

MAITRE D'OUVRAGE

Nom : Communauté d'agglomération Vichy Communauté

Adresse : 9 place Charles de Gaulle

CS92956 03209 VICHY cedex

Contact : Mariel FONTVERNE

INTITULE DE L'OPERATION : Mieux manger en Pays Vichy-Auvergne

Nature juridique :

Tel : 04 70 96 57 00

Fax :

Email : m.fontverne@ville-communaute.fr

N° SIRET : 20007136300010

Code NAF : 8411Z

Assoc / n° d'enregistrement préf :

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Description , exposé des motifs et objectifs, mise en œuvre :

Depuis 2018, Vichy Communauté déploie son projet alimentaire territorial (P.A.T.) « Manger mieux, un enjeu local, engageons-nous », visant une agriculture durable (labels, évolution des pratiques envers l'environnement et la santé, réduction des GES et lutte contre le réchauffement climatique). En 2019, elle a mis en place une expérimentation d'animation foncière agricole territoriale accompagnant les porteurs de projets hors cadre familial se destinant à la vente directe ou l'approvisionnement de la RHD. Cette expérimentation a montré tout son intérêt en constituant une base de données foncières autour de la demande à la fois des porteurs de projets, et des cédants potentiels, autour de petites surfaces (moins de 10 ha). Le parcours vers l'installation s'appuie désormais sur l'expérience de lieux-test en archipel avec celui créé sur la ferme de la Côte (Laprugne) chez un maraîcher tuteur ; d'autres sont pressentis (Cognat-Lyonne, Cusset, St Germain-des-Fossés, St Nicolas-des-Biefs...). Aujourd'hui, l'objectif est de structurer les filières courtes alimentaires pour principalement répondre à l'objectif d'approvisionner la RHD en produits locaux de qualité (Loi Egalim). Cette nouvelle mission s'appuiera sur le réseau de partenaire désormais constitué (consulaires, SAFER, associations citoyennes et paysannes...).

A compter de septembre 2020, Vichy Communauté souhaite :

- orienter l'animation foncière vers la structuration de filières courtes en articulant la recherche de foncier à l'objectif de valorisation de la production en circuits de proximité, au sein de collectifs de producteurs/transformateurs qui s'installent ou diversifient leur activité et/ou se reconvertissent en Bio
- conforter le parcours vers l'installation notamment par la mise en place d'un Comité de suivi territorial (partenaires) et en développant les lieux-test en archipel (agriculteurs-tuteurs) ; aussi, en créant un lieu-test permanent de maîtrise foncière publique
- communiquer plus largement (publi-reportages circuits courts ; vie du réseau ; AAC...) : la crise COVID-19 et le confinement ont retardé l'animation de terrain sur les 5 premiers mois de l'année et donc parallèlement la communication de la mission ; il faut rattraper ce retard et profiter de l'expérience acquise (accélération de l'achat de proximité et prise de conscience par les producteurs des outils foncières à développer...) pour lancer des coopérations entre territoires à l'échelle Pays (Pays de localité...)

Localisation de l'opération :

dept : ALLIER

commune : Intercommunalité ; réseau des acteurs

Calendrier de réalisation de l'opération :

SEPTEMBRE 2020 à AOUT 2021 (inclus)

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES

Postes principaux de dépenses	Montant en euro
Contrat de Projet 1 an renouvelable (1 ETP toute charge comprise)	31 508,00
Charges indirectes (forfait 15%)	4 726,20
Communication (publi-reportages, AAC...)	7 980,00
TOTAL H.T.	44 214,20
TOTAL T.T.C.	

RESSOURCES

Origines Aides publiques	Montant en euro	%	Dates des décisions
FEADER	27 492,39	62,18%	
AELB	7 877,00	17,82%	
s/total	35 369,39	80,00%	
Ress. propres	8 844,81	20,00%	03/09/2020
TOTAL	44 214,20	100,00%	

**ECHancier PREVISIONNEL DE REALISATION
(Montants en euro HT)**

2020 (Sept à déc)	12 038,20
2021 (Jan à août)	32 176,00
	44 214,20

certifié par le maitre d'ouvrage
(date, signature et rappel de la qualité du signataire)

A Vichy, le 7/09/2020

Le Président,

Résultats concrets attendus

Effets attendus :

Filières courtes en structuration

Lieux-test en développement

Approvisionnement local Restauration collective en progression (S.I.Q.O., A.B.)

Indicateurs de réalisation :

Collectifs de producteurs-transformateurs-distributeurs, labels

Tests, installation et/ou diversification mis en œuvre

% SIQO (dont le Bio)

Indicateurs de résultats :

Filière(s) identifiée(s) avec des producteurs locaux du P.A.T.

Nb porteurs de projets aidés

Restauration coll. : % volume achat Bio/achat total

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2020 - CONVENTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES -
ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU ET SCOLAIRES

.....
Date de décision: 03/09/2020

Date de réception de l'accusé 09/09/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 03SEPT2020_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200903-03SEPT2020_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .4

Commande Publique

Autres types de contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20200903-03SEPT2020_6-DE-
1-1_1.pdf)